

DOSSIER AGRICULTURE ALLEMANDE

**Une dynamique aussi irrésistible
que celle de la « Mannschaft » ?**

Sommaire du dossier

INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DOSSIER AGRICULTURE ALLEMANDE : UNE DYNAMIQUE AUSSI IRRÉSISTIBLE QUE CELLE DE LA MANNSCHAFT ? QUELQUES CLÉS POUR COMPRENDRE

PAR M. MICHEL FERRET

EXPERT INDÉPENDANT,

SOUS-DIRECTEUR DU SERVICE DES MARCHÉS ET DES ÉTUDES DE FILIÈRES À FRANCEAGRI MER JUSQU'EN JANVIER 2014,
ATTACHÉ AGRICOLE EN ALLEMAGNE DE 1998 À 2002

ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS ANIMALES ET CÉRÉALIÈRES DEPUIS 1985 ET PERSPECTIVES D'AVENIR PHOTOGRAPHIE DE L'AGRICULTURE ALLEMANDE DES ANNÉES 2010 : ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

INDUSTRIES DES FILIÈRES LAIT ET VIANDES :

LE « MODÈLE AGRO-ALIMENTAIRE ALLEMAND » ATTEINT-IL SES LIMITES ?

PAR M. YVES TRÉGARO

CHEF D'UNITÉ – FRANCEAGRI MER

ÉVOLUTION DES GRANDES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DEPUIS LA RÉUNIFICATION DE 1990 : BLÉ, COLZA, MAÏS GRAIN ET MAÏS ENSILAGE, CULTURES GAGNANTES

PAR MME CRYSTEL L'HERBIER

INGÉNIEUR ÉTUDES ÉCONOMIQUES – ARVALIS – INSTITUT DU VÉGÉTAL

L'AGRICULTURE ALLEMANDE PRODUCTRICE D'ÉNERGIE :

UNE CONTRIBUTION LARGEMENT RÉMUNÉRATRICE POUR LE SECTEUR AGRICOLE

PAR M. JEAN GAULT

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS, DES EAUX ET DES FORÊTS

AGRICULTURE ALLEMANDE : UNE DYNAMIQUE AUSSI IRRÉSISTIBLE QUE CELLE DE LA « MANNSCHAFT » ?

Quelques clés pour comprendre

par Monsieur Michel Ferret

Expert indépendant,

sous-directeur du Service des marchés et des études de filières

à FranceAgriMer jusqu'en janvier 2014,

attaché agricole en Allemagne de 1998 à 2002

Sommaire

1. INTRODUCTION

2. QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2.1. LA RÉUNIFICATION

2.2. L'ÉLARGISSEMENT VERS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE EN 2004 ET 2007 : LE POIDS DE LA GÉOGRAPHIE ... ET DES HABITUDES ALIMENTAIRES

3. TENTATIVE DE GRILLE DE LECTURE

3.1. AUCUNE « EXCEPTION AGRI-CULTURELLE » EN ALLEMAGNE

3.2. L'IMPACT DU FÉDÉRALISME

3.3. UNE ABSENCE D'INTÉRÊT POUR LA NOTION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU SENS FRANÇAIS DU TERME

3.4. UN INTÉRÊT PLUS QUE MODÉRÉ POUR LES SIGNES DE QUALITÉ

CONCLUSION

1. INTRODUCTION

Depuis la fin de la dernière décennie, la France traverse une profonde crise de confiance face aux succès insolents de l'Allemagne en matière économique, agriculture comprise. Les mauvais résultats de notre pays et son décrochage par rapport à son voisin d'outre-Rhin sont illustrés de la façon la plus implacable qui soit par la comparaison entre

- ◆ le déficit commercial français : 61,2 milliards d'euros en 2013 après 67,2 milliards en 2012, soit grosso modo la valeur de nos importations de produits énergétiques
- ◆ et le solde excédentaire allemand qui frôle les 200 milliards d'euros.

En 2000, nos exportations représentaient, en valeur, 55 % des ventes à l'étranger de la République fédérale allemande réunifiée (RFA). En 2013, ce pourcentage est tombé à 40 %, avec 435,6 milliards d'euros d'un côté contre 1 094 milliards d'euros de l'autre.

En matière agricole, l'interrogation et l'introspection sont également de mise. En 2013, les exportations de produits agricoles et agro-alimentaires de la RFA ¹ sur l'Union européenne et les pays tiers ont atteint 62,7 milliards d'euros – et encore s'agit-il là d'un chiffre provisoire, le chiffre définitif devant plutôt approcher les 66 milliards, selon le ministère fédéral de l'Agriculture. Par comparaison, elles se montaient à seulement 18,2 milliards d'euros en 1991, première année de la réunification, et à 28 milliards en 2000. Pour la septième année consécutive, les exportations allemandes (toutes destinations) de produits agricoles bruts ou transformés ont, en 2013, dépassé celles de la France.

Globalement, notre pays dégage certes un excédent agro-alimentaire plus que substantiel, de 7,1 milliards d'euros (le deuxième après l'aéronautique), alors que l'Allemagne affiche un solde déficitaire. Mais cet excédent, qui ressortait à 13,4 milliards d'euros en 2000 et dépassait encore les 10 milliards en 2011, se contracte : il n'atteignait plus que 7,02 milliards en 2012 ² et 6,4 milliards en 2013. Le solde déficitaire allemand ne doit donc pas nous exonérer d'une réflexion sur nos propres faiblesses, même dans les filières où nous sommes traditionnellement dominants ou bien placés. Pour ne parler que des secteurs des céréales et du sucre au sens large, l'Allemagne dégage un solde positif impressionnant au niveau des produits transformés (gâteaux, biscuits, crackers, sucreries de type *Haribo*), alors que c'est loin d'être

le cas chez nous : en la matière, notre « force » réside surtout dans l'exportation de produits de base ou de faible valeur ajoutée.

Une analyse de l'évolution dans le temps du commerce agro-alimentaire de nos deux pays – tant au niveau bilatéral qu'avec d'autres partenaires commerciaux dans l'Union européenne et à l'extérieur de celle-ci – montre que nous avons perdu des parts de marché dans plusieurs secteurs, en particulier la viande et les produits laitiers. Même dans le domaine des grandes cultures (blé tendre), pourtant jusque-là l'apanage de la France, l'Allemagne est devenue un exportateur significatif en raison, notamment, d'une teneur en protéines de ses blés sensiblement supérieure à celle de l'Hexagone, qui répond de façon opportune au relèvement des exigences qualitatives dans les cahiers des charges des grands pays importateurs. Parallèlement, nous avons sensiblement réduit nos ventes de céréales outre-Rhin au profit des pays de l'Europe centrale.

Dans ce contexte, la vingt-et-unième édition du *Déméter*, millésimée 2015, ouvre un dossier consacré à l'Allemagne. Outre cet article d'ouverture, celui-ci se compose de quatre études qui apportent, sous des angles différents mais complémentaires, un éclairage sur l'agriculture de ce pays, ses caractéristiques, ses forces et ses faiblesses.

- ◆ Le premier article, intitulé « *Évolution des productions animales et céréalières depuis 1985 et perspectives d'avenir – Photographie de l'agriculture allemande des années 2010 : analyse cartographique* » est rédigé à partir d'une étude réalisée par l'ambassade de France à Berlin. Celle-ci retrace les dynamiques d'évolution des grandes filières animales et végétales depuis la réunification de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest en 1990 et n'hésite pas à comparer avec les secteurs correspondants en France.
- ◆ Dans la seconde contribution, titrée « *Industries des filières lait et viandes : le modèle agro-alimentaire allemand atteint-il ses limites ?* », M. Yves Trégaro, chef d'Unité à FranceAgriMer, passe en revue les évolutions intervenues en Allemagne et en France dans le secteur de l'élevage. Il met en particulier l'accent sur la forte intégration en la matière de l'Allemagne avec les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, avec le Danemark.
- ◆ Le troisième article, rédigé par Mme Crystel l'Herbier, ingénieur Études économiques à Arvalis traite de « *L'évolution des grandes productions végétales depuis la réunification de 1990* » et fait ressortir que les cultures gagnantes sont le blé, le colza, le maïs grain et le maïs ensilage.

1 - Les vingt-quatre premiers chapitres du *Système douanier harmonisé*.

2 - En 2012, le solde positif français total atteignait 7,7 milliards d'euros.

◆ Enfin, dans la quatrième étude consacrée à « *L'agriculture allemande productrice d'énergie* », M. Jean Gault, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts met en évidence le fait que cette contribution est largement rémunératrice pour le secteur agricole. Les subventions procurées à l'agriculture par la production d'énergies renouvelables représentent 6 milliards d'euros par an, soit l'équivalent du premier pilier de la Politique agricole commune (PAC), à tel point que l'on parle maintenant en Allemagne d'un « *troisième pilier* ». La présente introduction n'a pas pour objet de paraphraser ces travaux. Elle vise tout d'abord à replacer ces articles dans un cadre plus général, en mettant l'accent sur quelques éléments de contexte essentiels. Ensuite, elle se propose, en prenant davantage de recul, de donner au lecteur une grille d'interprétation permettant de comprendre certaines évolutions et particularités de la société et de l'agriculture allemandes. Ce dernier exercice n'est sans doute pas dénué de subjectivité et de généralisations. À ce titre il n'engage que son auteur.

2. QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2.1. La réunification

Entré en vigueur le 3 octobre 1990, le Traité de réunification apporte à la République fédérale, qui n'avait jusque-là qu'une superficie de 248 000 km², 108 000 km² supplémentaires et une population additionnelle de 17 millions d'habitants : soit l'équivalent du plus grand Land ouest-allemand, à savoir la Rhénanie du Nord – Westphalie dont la capitale est Düsseldorf. La nouvelle République fédérale voit donc sa population passer à 80,5 millions d'habitants contre 58 millions pour la France.

Du point de vue constitutionnel, la réunification se traduit – à quelques aménagements près – par une simple absorption de l'ex-Allemagne de l'Est, la RDA communiste, par l'ex-Allemagne de l'Ouest. La réunification aurait pu être l'occasion de « *rebattre les cartes institutionnelles* » et donner à la nouvelle Allemagne une constitution consensuelle, prenant en considération le référentiel et les susceptibilités de la population de l'Est. Il n'en a rien été.

En matière agricole, le changement de paradigme est radical puisque, à la différence de l'ouest, la partie orientale du pays se caractérise par de grandes exploitations. En 1990, la majorité d'entre elles sont des exploitations collectives dites *Landwirtschaftliche Produktionsgenossenschaften* (LPG) ou *Coopératives*

agricoles de production. Leur foncier appartient aux descendants des agriculteurs qui avaient été obligés de les intégrer dans les années ayant suivi, en 1949, la création de la RDA. Les autres domaines, également de grande taille (*Volkseigene Güter* ou *Domaines appartenant au Peuple*), mais nettement moins nombreux appartiennent directement à l'État. Ce sont des propriétés confisquées aux hobereaux et aux pontes du régime nazi après la Seconde Guerre mondiale.

Après la réunification, l'obligation de transformer ces structures collectives en sociétés de droit commercial ouest-allemand au plus tard en 1992 n'a pas fondamentalement bouleversé le paysage agricole de l'ex-RDA. Aujourd'hui, les grandes fermes n'ont pas disparu, loin de là. Leur surface moyenne, telle qu'elle ressort du recensement agricole de 2010 (226 hectares dans les anciens Länder de l'Est contre 40 hectares dans ceux de l'Ouest) cache le fait qu'il existe encore de nombreuses exploitations de plusieurs milliers d'hectares. De plus, notons au passage que la conversion juridique de 1992 a, parfois, été l'occasion, pour des ex-fonctionnaires communistes dotés d'éminentes capacités d'adaptation à la nouvelle donne idéologique et économique (*Wendehälse* soit, littéralement, des torcols, ces oiseaux ayant la capacité de faire faire un tour complet à leur tête) aussi bien que pour des chevaliers d'industrie ouest-allemands peu scrupuleux, de prendre le contrôle de ces entités en spoliant les héritiers des agriculteurs « *collectivisés* » en 1949.

Une fois la transition économique et juridique réalisée, l'apport des exploitations de l'ex-RDA a permis à l'agriculture de la République fédérale allemande (RFA) réunifiée de bénéficier d'un certain nombre d'avantages :

- ◆ Un foncier très bon marché, du moins pendant la période 1992 – 2010, les baux ayant été fixés à un niveau très bas, pour dix-huit ans, en 1992
- ◆ Des économies d'échelle, liées à la taille des exploitations
- ◆ Des conditions climatiques idéales pour les grandes cultures, en particulier les productions de blés à très forte teneur en protéines (de 13 à 17 %) et de colza
- ◆ Des surfaces disponibles – en raison de la faible densité de population et d'industrie des Länder de l'Est – pour la création de nouveaux élevages.

En matière de négociations européennes, cette forte dualité de l'agriculture allemande a souvent conduit le gouvernement fédéral à pratiquer un « *grand écart diplomatique* », en particulier lorsque les différents

projets de réformes de la PAC ont soulevé la question de la modulation des aides.

D'une manière plus générale, l'économie allemande – donc l'agriculture – a su tirer parti des filières politico-économiques qui existaient en RDA avec les « *pays frères* » du bloc soviétique. Après la chute du mur de Berlin en 1989, les ex-managers est-allemands qui, tous, parlaient russe, ont constitué, une fois leur reformatage idéologique effectué, de bons commis voyageurs sur les marchés des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et de la Communauté des États indépendants (CEI³) avec lesquels l'Allemagne a tout naturellement – pesanteur de la géographie et de l'Histoire oblige – intensifié ses relations et développé son influence. Dernier élément non négligeable : l'expérience retirée des difficultés liées à l'absorption de l'ex-RDA a donné un avantage à l'Allemagne lorsqu'il a fallu préparer l'élargissement et faire ensuite face au choc qu'il a engendré.

2.2. L'élargissement vers les pays d'Europe centrale et orientale en 2004 et 2007 : le poids de la géographie ... et des habitudes alimentaires

L'effondrement des régimes communistes d'Europe de l'Est au cours des années quatre-vingt-dix, ainsi que le passage de l'Union européenne à 25 États-membres le 1^{er} mai 2004, puis à 27 le 1^{er} janvier 2007⁴ ont replacé l'Allemagne – jusque-là située dans un cul-de-sac géographique – au centre du continent européen.

L'élargissement de la Communauté a apporté à la « *nouvelle* » République fédérale un marché potentiel de 100 millions de consommateurs dont beaucoup d'entre eux (en particulier dans les pays d'Europe centrale) partageaient ses habitudes alimentaires, au premier rang desquelles une forte consommation de

porc (45 à 55 kg par habitant et par an selon les pays contre 33 kg en France), mais aussi – pour des raisons liées à la faiblesse de leurs revenus – un tropisme vers les produits alimentaires standardisés, popularisés en Allemagne par les discounters de type Aldi et Lidl.

La nouvelle donne géopolitique a également apporté à l'Allemagne un réservoir de main-d'œuvre à bon marché auquel certains secteurs, comme celui de l'abattage et de la découpe, ont largement eu recours, aidés en cela par les dispositions de la directive communautaire sur les travailleurs détachés.

L'impact positif de l'élargissement de l'Union européenne pour le commerce agro-alimentaire de la République fédérale est éloquent : l'Allemagne a dégagé en 2013, comme les années précédentes, un excédent de 1,1 milliard d'euros dans ses échanges de produits agricoles et alimentaires avec la zone des PECO, alors qu'elle enregistrait un déficit avec ses partenaires situés à l'ouest de l'Union européenne.

3. TENTATIVE DE GRILLE DE LECTURE

3.1. Aucune « exception agri-culturelle » en Allemagne

En Allemagne, l'agriculture n'est pas un secteur « *sanctuarisé* » dans l'inconscient collectif, comme il l'a longtemps été en France. Du point de vue linguistique, cette activité n'est d'ailleurs qu'une branche de l'économie : économie se dit « *Wirtschaft* », l'agriculture est « *l'économie du sol* », c'est-à-dire « *Landwirtschaft* ». Alors qu'en France « *l'agri-culture* » proclame son lien avec la culture (les traditions), ce lien n'est pas présent dans les esprits d'une population allemande par ailleurs fortement urbanisée.

L'image de l'agriculture véhiculée dans les médias d'outre-Rhin volontiers très critiques et incisifs – et souvent partagée par la classe politique – est celle d'une activité économique un peu nauséabonde, polluante et coûteuse pour le contribuable. Ce dernier point réapparaît comme un réflexe pavlovien dès que l'on parle de la Politique agricole commune, accusée d'être la cause du mauvais retour budgétaire allemand. L'Allemagne est certes le premier contributeur net de l'Union européenne, à hauteur de 11,8 milliards d'euros en 2012⁵. Mais, contrairement à ce que sous-entend souvent le discours politique berlinois, la RFA n'est pas « *la seule à mettre la main au portefeuille* ». La France arrive en seconde

3 - La Communauté des États indépendants (CEI) est une organisation, créée en décembre 1991, après l'effondrement de l'empire soviétique. Elle a pour but essentiel l'intégration économique et militaire des pays qui en sont membres au sein d'un espace commun. Au printemps 2014, elle regroupe onze républiques de l'ancienne URSS : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Le Turkménistan est simple membre associé depuis 2005 et la Géorgie, membre de la CEI depuis 1993, l'a quittée en 2009.

4 - Depuis 1^{er} juillet 2013 et l'adhésion officielle de la Croatie, l'Union européenne (UE) compte vingt-huit États-membres (UE – 28). L'Allemagne de l'Ouest (RFA), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas sont les six membres fondateurs, réunis en 1957 par le Traité de Rome. Puis se sont ajoutés la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande en 1973, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986, l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovaquie en mai 2004 et enfin la Roumanie et la Bulgarie le 1^{er} janvier 2007.

5 - Dernières données disponibles.

position des États-membres contributeurs nets avec 8,3 milliards d'euros.

Dans ce contexte de banalisation de l'agriculture quelques extrapolations peuvent être tentées :

- ◆ Est-ce l'absence de « *statut particulier affectif* » de l'agriculture dans l'économie qui explique, au moins en partie, la facilité avec laquelle les grands groupes coopératifs (BayWa, Agravis, HaGe Kiel) ont abandonné leur statut juridique propre pour celui des sociétés anonymes ?
- ◆ Existe-t-il un lien entre l'absence de rapport à la culture et aux traditions et le désintérêt de l'agro-alimentaire et du consommateur d'outre-Rhin pour le système des signes de qualité ?

3.2. L'impact du fédéralisme

Depuis octobre 1990, la République fédérale d'Allemagne « réunifiée » compte seize « États régionaux » (*Länder*), dont trois sont des « États-villes » (Berlin, Hambourg et Brême). Cinq Länder ont été créés au moment de la réunification. Hormis les États-villes, la surface de ces entités est du même ordre que celle des vingt-deux régions françaises actuelles.

Ces États ont chacun leur constitution, leur gouvernement et leur Parlement, donc leurs lois, ainsi qu'une administration propre. Ils disposent de larges prérogatives exclusives sur lesquelles ils veillent jalousement, notamment en matière d'éducation et de police, avec parfois la tentation de s'émanciper de la tutelle de l'État fédéral (le « *Bund* »). C'est d'ailleurs le cas actuellement en matière d'environnement. En agriculture au sens large, leurs compétences sont également assez étendues.

Les Länder sont représentés au Parlement fédéral par la Chambre haute, le *Bundesrat* (Conseil fédéral), qui peut constituer un contre-pouvoir réel à la Diète fédérale (le *Bundestag* ou Chambre des députés) et au gouvernement lorsque les scrutins régionaux, étalés tout le long de la législature fédérale, donnent des résultats différents de ceux des élections générales. Le *Bundesrat* doit en effet donner son approbation à toutes les lois fédérales ayant une incidence financière sur les Länder, soit à peu près la moitié des lois fédérales.

Cette construction politique, difficile à appréhender pour un Français, entraîne un certain nombre de conséquences :

- ◆ Une lourdeur décisionnelle certaine, comme on l'a vu lors de la crise grecque de 2008
- ◆ Une vision « *prioritairement régionaliste* » qui peut expliquer pourquoi l'Allemagne tire un meilleur parti que la France en matière d'utilisation

des fonds communautaires liés au développement rural. L'administration régionale est habituée à raisonner « *local* » et à monter les dossiers des subventions en conséquence. En 2012, l'Allemagne, pourtant moins étendue et rurale que l'Hexagone, a ainsi bénéficié de 1,4 milliard d'euros en provenance du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), alors que la France n'utilisait que 1,22 milliard d'euros. À noter aussi qu'un représentant des Länder assiste systématiquement au Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles et en fait le compte-rendu à ses collègues

- ◆ Un « *service minimum* » à l'égard de l'administration fédérale : compiler les statistiques émanant des Länder afin d'établir des statistiques nationales consolidées s'avère souvent une tâche longue et ardue pour les ministères fédéraux. Les « régions » répugnent à communiquer des données pouvant plus tard être utilisées contre elles : par exemple, dans le cadre des âpres négociations périodiques relatives à la péréquation financière entre le Bund et les Länder ou entre Länder. Ce même état d'esprit de méfiance vis-à-vis du Bund peut également être la cause des retards intervenant régulièrement dans le traitement des crises sanitaires.

3.3. Une absence d'intérêt pour la notion d'aménagement du territoire au sens français du terme

La notion d'aménagement du territoire telle que conçue en France – avec les impulsions données par le Commissariat général au plan créé en 1946 et supprimé en 2005, après un affaiblissement progressif de ses prérogatives au cours des années quatre-vingt-dix – aurait immanquablement été rejetée en Allemagne de l'Ouest. L'idée de planification étatique, même sous une forme atténuée, renvoyait immédiatement au contre-modèle de la République démocratique allemande.

Cette approche, qui a notamment présidé à l'organisation du régime des quotas laitiers en France (maintien d'une activité laitière dans les régions structurellement fragiles) n'est pas partagée en Allemagne. Depuis la libéralisation des ventes des quotas intervenue en 2006 / 2007 dans la perspective de leur suppression en 2015, on a ainsi assisté à une nette migration des quotas du sud vers le nord de la République fédérale.

3.4. Un intérêt plus que modéré pour les signes de qualité

Les notions d'appellation d'origine protégée (AOP) ou d'indication géographique protégée (IGP) sont peu présentes dans l'esprit du consommateur allemand, malgré les efforts déployés par Madame Künast, membre du parti des Verts et ministre fédérale de l'Agriculture de 2001 à 2005. Outre-Rhin, le nombre de produits sous signe de qualité est faible, sans commune mesure avec celui observé en France ou en Italie. Le consommateur est plutôt attiré par l'origine régionale des produits, en particulier lorsqu'ils viennent de Bavière, un Land réputé pour son particularisme.

Au risque de forcer un peu le trait, on pourrait avancer que la notion de qualité correspond souvent, en Allemagne, à la seule innocuité sanitaire. La qualité gustative ou organoleptique des produits est reléguée au second plan.

Ce contexte est très favorable à la standardisation des produits et à la simplification des gammes. Ces facteurs sont à la base de la philosophie des discounters allemands comme Aldi et Lidl. Et ils sont identifiés par les auteurs des articles du dossier *Déméter* comme des éléments constitutifs de la compétitivité de l'agro-alimentaire allemand en raison de l'abaissement des coûts unitaires.

CONCLUSION

Ce dossier du *Déméter 2015* consacré à l'agriculture allemande arrive à point nommé. En effet, après le choc lié à la constatation du fait que l'Allemagne nous dépasse depuis plusieurs années, même dans le domaine des exportations agro-alimentaires, un certain nombre d'éléments peuvent laisser penser que le modèle agricole de ce pays est, sinon à bout de souffle, du moins à la croisée des chemins :

- ◆ L'accession récente de membres du parti des Verts à la tête de cinq ministères régionaux de l'Agriculture (notamment en février 2013 dans le Land de Basse-Saxe, terre d'élection de l'élevage de porcs et de volailles), ne remet certes pas en cause les élevages déjà existants, mais rend plus difficile l'attribution de nouvelles autorisations puisque celle-ci est de la compétence des Länder.

- ◆ Ces ministres ont été les éléments moteurs de la récente décision relative à la mise en place d'un salaire minimum dans les abattoirs et les entreprises de découpe, même si (à aujourd'hui) la date d'entrée en vigueur de la mesure n'est pas précisée. De plus, ceux-ci disposent maintenant d'un poids incontestable au Bundesrat et exercent un effet dissuasif sur la coalition au pouvoir qui réunit Chrétiens-démocrates de la CDU et Socio-démocrates du SPD. Leur action, proche du terrain, aura sans doute dans les faits plus d'impact que la parenthèse incarnée par Madame Künast, ministre fédérale verte de l'Agriculture de 2001 à 2005.

- ◆ Le fort renchérissement du foncier dans les Länder de l'Est constitue un autre facteur d'inquiétude pour les agriculteurs. Entre 2010 et 2013, par exemple, les baux dans l'ex-RDA ont enregistré une augmentation comprise entre 23 % et 33 % selon les régions. Les causes en sont nombreuses. On peut notamment citer :

- Le renouvellement à partir de 2010 des baux qui avaient été gelés en 1992 pour dix-huit ans à un niveau très bas afin de favoriser la (re)conversion des exploitations.
- Le développement incontrôlé de la méthanisation, favorisé par une Loi sur les énergies renouvelables⁶ trop rémunératrice (taux garanti pendant vingt ans) avec, comme corollaire, une boulimie de terres pour produire la biomasse (maïs, seigle).
- L'engouement d'investisseurs financiers attirés par les potentialités offertes par de grandes exploitations. Il existe même une exploitation cotée en bourse, KTG Agrar, créée en 2000 et dont le siège est à Hambourg.

Dans les années qui viennent, il sera particulièrement intéressant de voir si tous ces facteurs seront de nature à freiner la dynamique du rouleau compresseur allemand.

Date de fin de rédaction : 22 juillet 2014

6 - Le Bundestag a adopté le 27 juin 2014 la réforme du dispositif allemand de subvention des énergies renouvelables proposée par le gouvernement. Celle-ci vise à maîtriser la trajectoire de coûts des énergies renouvelables, sans revenir sur les objectifs du tournant énergétique prévoyant une sortie du nucléaire à l'horizon 2022 et une part de 40 à 45 % d'énergies vertes dans le bouquet électrique d'ici à 2025 (contre 24 % en 2013). Mais la réforme doit encore être votée au Bundesrat. De plus, elle reste entourée d'une hypothèque juridique : la Commission européenne critique le fait que les énergies vertes venant de l'étranger ne bénéficient pas des prix garantis (*Les Echos*, 30 juin 2014).